



EXTRAIT N°67/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

Date de la convocation :
Le 21 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept du mois de septembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

PRESENTS :

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

En début de séance :

Présents 28
Procurations 1
Absents 4
Excusés 0

Conseillers municipaux : M. BERNABE Cédric, M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, Mme MENCE Marielle, M. DELPHIN Laurent M. PALIX Pierre M. ROSELET Jean-Christophe, M. THELESTE Johan Mme RIERNY Sandrine, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

En cours de Séance :

Présents 26
Procurations 3
Absents 4
Excusés 0

ABSENTS EXCUSES : M. ADELE Claude (procuration à M. MONPLAISIR Yan)

ABSENTS NON EXCUSES : M. ADELAIDE Michel, Mme LARAIERIE Sylvia, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme CARDOU Josiane,

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

05 OCT. 2021

ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Françoise DORE (DCE), M. Pascal QUIONQUION. (DGA), M. Stéphan GLANIOS

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Raymond NAPOLY pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

CREATION D'UN EMPLOI DE TECHNICIEN TERRITORIAL

Le maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Considérant le besoin de renforcer la Direction des Affaires Juridiques par le recrutement d'un agent chargé de la commande publique sous l'autorité de la Directrice des Affaires Juridiques,

Considérant que cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière technique, dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Considérant que, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel assimilable à la catégorie B de la filière technique, dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le traitement sera calculé par référence à l'échelon, augmenté des 40%, et l'agent bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur.

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaires.

.....
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, à l'unanimité,

D'AUTORISER la création d'un emploi permanent de technicien territorial à temps complet.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire compte
de la transmission
en préfecture le

Fait à Saint-Joseph, 27 septembre 2021



Le Maire

Yan MONPLAISIR

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

05 OCT. 2021